

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-4/05

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : BENARD Michel

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Renouvellement des conventions tripartites entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, le Département, et diverses maisons de retraite.

Dans le cadre de ses compétences réglementaires, le Département assure, conjointement avec l'Agence Régionale de Santé, l'autorisation, la tarification et le contrôle des établissements d'hébergement accueillant des personnes âgées dépendantes. Par le biais d'une convention tripartite (ARS, Département, organisme gestionnaire d'une maison de retraite), le Département apporte son soutien financier à ces structures en contrepartie d'objectifs de qualité d'hébergement et de soins. 114 établissements ont signé à ce jour une convention tripartite. 44 établissements ont déjà renouvelé leur convention. Les conventions tripartites des 6 EHPAD suivants : "la Chocolatière" à Noisiel, "Saint Joseph" à La Chapelle la Reine, "le Marais" à la Ferté Gaucher, "les Brullys" à Vulaines sur Seine, "la Guette" à Villeneuve Saint Denis, et "Repotel" à Savigny-le-Temple étant arrivées à leur terme, il est proposé de les renouveler.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU code de l'action sociale et des familles,

VU le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la perte d'autonomie pour l'Ile-de-France,

VU le schéma départemental en faveur des personnes âgées 2006-2011 tel qu'adopté par le Conseil général lors de sa séance du 22 septembre 2006,

VU les arrêtés de création ou de transformation en EHPAD des 6 EHPAD ci-dessus mentionnés,

VU le modèle de renouvellement de la convention tripartite présenté en annexe 1,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

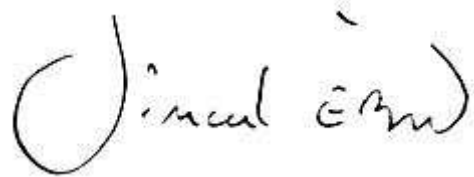
Article 1 : d'approuver, tel que joint en annexe n°1, le projet de renouvellement de convention tripartite de type EHPAD à conclure entre l'Agence Régionale de Santé, le Département et les EHPAD ci-dessus, en fonction des éléments présentés en annexe 2 pour chacun des établissements sus énumérés, à savoir :

- l'EHPAD public départemental La Chocolatière de Noisiel,
- l'EHPAD Saint Joseph à La Chapelle la Reine (Association l'Essaim Gâtinais),
- l'EHPAD public Le Marais à La Ferté Gaucher,
- l'EHPAD les Brullys à Vulaines sur Seine (Comité d'Entraide aux Français Rapatriés CEFR),
- l'EHPAD la Guette à Villeneuve Saint Denis (Fondation Rothschild)
- l'EHPAD Repotel à Savigny le Temple (SAS Repotel Savigny le Temple),

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces projets de convention tripartite au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.

Vincent ÉBLÉ